



## L'Édito du maire

Chères Puiséennes, et chers Puiséens.

Comme chaque année, le conseil municipal du début du printemps est consacré à l'analyse et aux perspectives financières de notre commune. Par la bonne gestion budgétaire depuis plusieurs années, notre excédent de fonctionnement de notre Compte Administratif progresse encore un peu, pour s'établir à 23,9%. Notre trésorerie se monte à 296 K€ pour capital d'emprunt restant à rembourser de 243 K€. Pour résumer, la situation financière de notre commune est très saine et l'avenir peut s'envisager sereinement.

Peu de travaux d'investissement sont prévus cette année à notre budget. Ce temps de pose sera consacré à intégrer nos projets dans le PPI (\*) 2022-2027 de notre agglomération et à la préparation, tant technique que financière, afin que nous puissions dès le début de 2022 commencer les travaux de mise aux normes de la Mairie et de réfection du logement attenant.

Sur le front de la COVID, à ce jour, nos anciens sont tous vaccinés, pour la suite et pour les personnes qui n'ont pas de pathologies particulières, nous ne manquerons pas de vous tenir informés des rendez-vous disponibles.

Pour le reste, je ne voudrais pas vous faire de promesse par les temps courent. Notre vide grenier et notre fête villageoise de juin sont annulés et nos petits se retrouvent en télétravail pour quelques semaines. J'espère que pour notre convivialité, qui nous manque, nous puissions nous retrouver au mois de juin autour un grand apéro villageois.

Dans l'attente, bonne lecture et prenez bien soin de vous et de vos proches.

(\*) Plan Pluriannuel d'Investissement

### Sommaire

**Le coin nature,  
Découverte d'un  
quartier** p.2

**Entreprise à Puisseux,  
Délibérations du  
conseil municipal** p.3

**Etat civil, agenda,  
infos** p.4

## Le printemps a pointé son nez !

Bonne nouvelle !

Nous avons pu reprendre nos activités de jardinage !

Afin que chacun puisse se reposer, quelques règles sont à respecter pour une vie harmonieuse dans le village et le bien-être de tous.

Pour ce faire, quelques rappels à savoir :

Les travaux de bricolage ou de jardinage avec des appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels que tondeuse, motoculteur, tronçonneuse, perceuses ou autre sont autorisés

**UNIQUEMENT DE 8h30 à 12 h et de 14h30 à 19h30**  
**et ce seulement les jours ouvrables** (c'est-à-dire excepté les dimanches et les jours fériés).

Merci à vous tous pour votre compréhension.



## Le coin nature

Le printemps est arrivé, il est temps de s'activer dans son jardin!

**La préparation de la terre** et l'ajout de matières fertilisantes est la clé de réussite d'un beau jardin. C'est le moment d'utiliser votre compost !!!!



- Betteraves rouges
- Petit pois
- Fèves
- Navets
- Carottes



**En intérieur**, vous pouvez préparer vos plants de tomates, d'aubergines et de poivrons en prévision d'une plantation sur le mois de Mai.



En ce moment, vous pouvez **semer et planter en extérieur**:

- Salades
- Radis
- Blettes



Dès **la fin des gels** et que la température remonte:

- Haricots verts
- Pommes de terre
- Oignons



## Découverte des quartiers de Puiseux



## Présentation des entreprises sur Puiseux-Pontoise



Nous avons rencontré Benoît le propriétaire,

**Comment vous est venue l'idée d'ouvrir « LA BOULANGERIE » à Puiseux Pontoise ? Parlez-nous de votre nouvelle structure ?**

Étant aussi le propriétaire de LA HALLE DU VEXIN, j'ai souhaité implanter une boulangerie pâtisserie au sein du village afin de dynamiser la zone et répondre aux besoins des puiséens et puiséennes ! La boulangerie a ouvert le 4 février 2021, mon équipe est composée de 6 personnes (1 boulanger, 2 pâtisseries, 3 vendeuses). Actuellement nos horaires d'ouvertures sont du lundi au samedi de 6h30 à 18h, et le dimanche de 6h30 à 13h.

**Que proposez-vous ? Quelle est votre particularité ?**

Nous avons plusieurs gammes de produits et formules proposés sur les pains, viennoiseries et pâtisseries diverses.

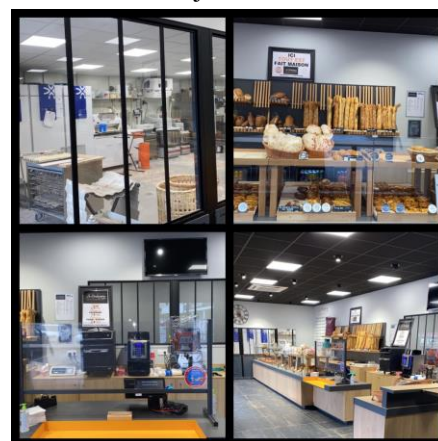
Nous proposons également des produits salés comme des paninis, burgers, quiches, sandwichs que nous préparons à la demande toute la journée. D'autres produits sont en cours de test.

Il est possible de passer commande pour tout évènement sur devis 48h à l'avance.

Ce que j'aimerais mettre en avant c'est surtout la qualité de la matière première utilisée et le "FAIT MAISON". En effet, tous nos produits sont faits sur place et avec mon équipe, j'attache une attention toute particulière à la qualité. Un espace de consommations sur place sera ouvert à la fin des restrictions sanitaires.

D'ailleurs j'invite les puiséens et puiséennes à venir découvrir mes produits et vous réserve **une offre spéciale de - 20 % sur la pâtisserie !**

Nous remercions très chaleureusement Benoit pour cet échange, et nous vous encourageons à profiter de l'offre exclusive en présentant le coupon détachable sur le journal du mois.



Christelle GARCERA

Mélinda MESMIN

### OFFRE SPECIALE LA BOULANGERIE POUR LES HABITANTS DE PUISEUX-PONTOISE

sur présentation du journal – 20 % SUR LA PATISSERIE

VALABLE JUSQU'AU 31/05/2021

Lors de la cession du 08/04/21, le conseil municipal a approuvé à l'unanimité le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2020. le compte administratif du budget communal 2020 et l'affectation du résultat 2020 au budget primitif 2021 et le budget primitif 2021 sont acceptés à l'unanimité des membres présents.

#### ➤ ETAT DE NOTIFICATION DES TAXES DIRECTES LOCALES

Par délibération du 15 juin 2020, le Conseil Municipal avait fixé les taux des impôts directs à :

Taxe d'habitation = 5,00 %

Foncier bâti = 10,00 %

Foncier non-bâti = 28.24 %

A compter de l'année 2021, la taxe d'habitation sur les résidences principales sera supprimée.

### Décisions du conseil Municipal

En contrepartie, le taux TFPB 2020 du département (17,18%) est transféré aux communes.

Par conséquent, le nouveau taux de référence 2021 de TFPB de la commune est de 27.18% (taux communal 2020 : 10% + le taux départemental de 2020 : 17,18%) Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité le maintien des taux en 2021 avec prise en compte des taux de référence 2021 liés à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales correspondant à :

Foncier bâti : 27.18%

Foncier non bâti : 28,24%

#### ➤ VOTE DES TAUX DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L. 331-1 et suivants ;

Monsieur le Maire propose de ne pas modifier le Taux Communale de la Taxe d'Aménagement fixé à 3% par délibération n° 2011/10-42 du 30 juin 2010, Cette Taxe d'aménagement est instaurée sur toutes les constructions dans les parties autorisées de notre commune désignées au Plan Local d'Urbanisme,

sauf pour les exonérations de plein droit prévues par la loi.

Le Conseil Municipal **ACCEPTE** à l'unanimité des membres présents le de ne pas modifier le taux de la Taxe d'Aménagement pour l'année 2021.

#### ➤ MOTION OPPOSITION DU PROJET DE NEUTRALISATION D'UNE VOIE SUR L'AUTOROUTE A15

La commune de Franconville-La-Garenne nous propose de prendre une motion au sein de notre conseil municipal, afin qu'ensemble, nous parvenions à stopper le projet de neutralisation d'une voie sur l'A15 dédiées au covoiturage, bus taxis...

Le Conseil Municipal à l'unanimité **ACCEPTE** de soumettre la motion contre le projet de neutralisation d'une voie sur l'autoroute A15 au Préfet de Paris et d'Ile-De-France.

# Informations pratiques

## ETAT CIVIL

### Ils sont arrivés

Jibril BELHAJ le 05 janvier 2021

### Ils se sont dit « OUI »

Alexandra PREVOST  
et Ludovic VAUVILLIER  
le 19 mars 2021

### Ils se sont PACSés

Christine LE BRIS et Michel HERSAN  
le 06 janvier 2021  
Jennifer CLODONG et Paul CHEVALIER  
le 03 février 2021

## Erratum

Un problème d'impression n'a permis d'avoir que la moitié du personnel de l'école, veuillez nous en excuser.

### Grande section- CP (19 élèves)

Mme Sandra BOUCHAIN

### CM1- CM2

(24 élèves)

Mme Florence ISSAADI



Pour accéder aux déchèteries, les habitants doivent présenter leur carte de déchèterie ou un justificatif de domicile de moins de 3 mois.

### Du 1<sup>er</sup> avril au 30 septembre

Du lundi au vendredi 10h -12h et  
14h -19h

Samedi et dimanche : 10h -19h  
Ouverture les jours fériés 10h -19h  
(sauf 1<sup>er</sup> mai)

### Du 1<sup>er</sup> octobre au 31 mars



Du lundi au vendredi : 10h -12h et  
14h -17h


Samedi et dimanche : 10h - 17h  
Fermeture les jours fériés




Afin de savoir si vous êtes éligible à la vaccination voici le lien :


<https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus/vaccins>


 **SUR RENDEZ-VOUS UNIQUEMENT :**  
 via la plateforme Doctolib :  
<https://www.doctolib.fr/.../centre-de-vaccination-covid...>


 ou par téléphone au **01 71 66 71 66** (ligne ouverte le mercredi 17 mars de 9h à 12h et de 14h et 17h).


 **CONTRES-INDICATIONS :**

 Ne pas avoir eu le coronavirus dans les 3 mois précédents

 Ne pas avoir été vacciné dans les 15 jours précédents

 Ne pas être enceinte ou allaitante

 Ne pas être cas contact au moment de la vaccination

 Ne pas avoir de fièvre le jour de la vaccination

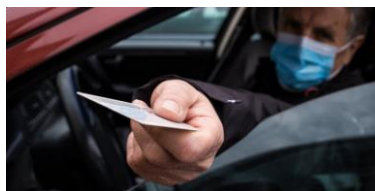
## Déchèterie des hauts de Cergy

// Info COVID-19 //

### Modalités d'accès aux déchèteries

Le port du masque est obligatoire pour accéder aux déchèteries, y compris dans votre véhicule.

Merci de respecter les gestes barrières.



## AGENDA

6 juin 2021 : Opération Puiseux propre\*

### Offices religieux

Eglise Saint Pierre saint Paul  
Horaires durant la période du couvre-feu 19h

Tous les mercredis (sauf vacances scolaires)  
17h15 Chapelet et 18h00 Messe

\* Toutes les manifestations annoncées ici seront confirmées par des mots dans les boîtes aux lettres afin de préciser les lieux et horaires .... si elles ont lieu.

## RAPPEL des numéros d'urgence

Police	17
Pompiers	18 ou 112
SAMU	15
Médecin garde	118
Hôpital de Pontoise	01 30 75 40 40
Centre antipoison	01 40 05 48 48

Dans le contexte actuel, les consignes d'accès aux déchèteries ont été étendues :

**Attendre son tour en restant dans son véhicule** (pas d'accès à pied)

**Suivre les indications** des personnels des déchèteries

**Respecter les gestes barrières**

**1 seule personne** autorisée à descendre du véhicule pour les opérations de vidage

## MAIRIE

12 Grande Rue  
95650 Puiseux-Pontoise  
Tél. 01 34 46 10 82

mairie.puiseux-pontoise.95@wanadoo.fr

**Nous vous rappelons les jours et horaires d'ouverture au public :**

**9 H – 12 H MERCREDI, SAMEDI**

**14 H – 18 H MARDI, VENDREDI**

**COMPTE ADMINISTRATIF 2020  
COMMUNE DE PUISEUX-PONTOISE**

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
DÉPENSES		DÉPENSES	
Charges à caractère général	135 398 €	Remboursement d'emprunt	23 076 €
Charges Personnel	172 586 €	Immobilisation corporelles	31 682 €
Autres charges de gestion courante	88 676 €	Immobilisations en cours	97 479 €
Charges financières	3 574 €		
Charges exceptionnelles	43 €		
<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>400 278 €</b>	<b>TOTAL DÉPENSES</b>	<b>152 237 €</b>

**COMPTES ADMINISTRATIFS  
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Immobilisation corporelles	172 586 €
Charges exceptionnelles	43 €
Charges financières	3 574 €
Remboursement d'emprunt	135 398 €
Immobilisations en cours	88 676 €

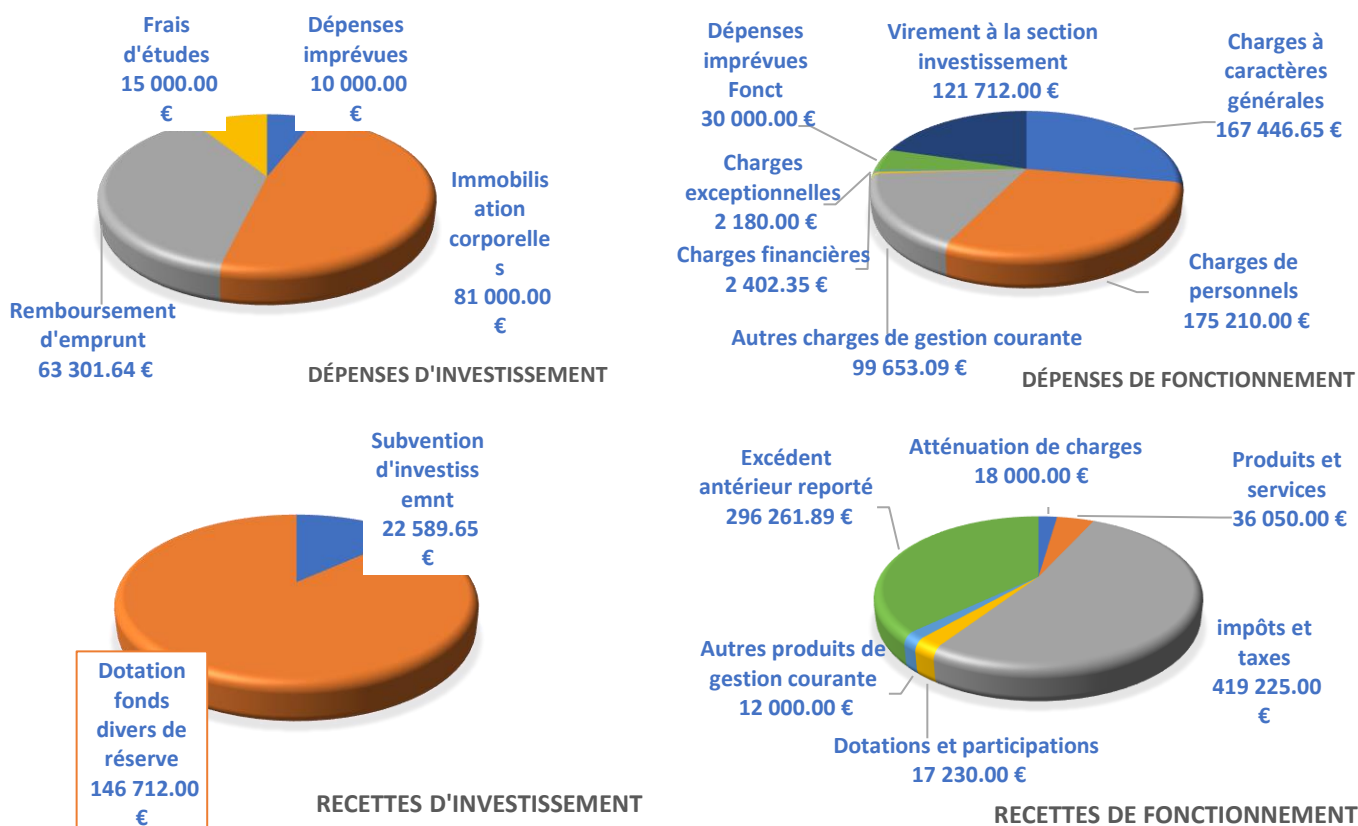
**COMPTES ADMINISTRATIFS  
DÉPENSES D'INVESTISSEMENT**

Immobilisations en cours	97 479 €
Immobilisation corporelles	31 682 €
Remboursement d'emprunt	23 076 €

RECETTES		RECETTES	
Atténuation de charges	27 971 €	Dotation Fonds divers et réserves	22 191 €
Produits et services	30 524 €		
Impôts et taxes	416 800 €		
Dotation et participation	31 930 €		
Autres produits de gestion courante	14 162 €		
Produits exceptionnels	3 291 €		
Excédent antérieur reporté	295 811 €	Excédent antérieur reporté	5 159 €
<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>820 488 €</b>	<b>TOTAL RECETTE</b>	<b>27 350 €</b>

**BUDGET PRIMITIF 2021**



# COVID-19

## LE CALENDRIER DU DÉCONFINEMENT

**3 mai 2021**  
1<sup>ère</sup> étape

- ✓ Réouverture des collèges avec demi-jauge pour les classes de 4<sup>e</sup> et de 3<sup>e</sup>.
- ✓ Réouverture des lycées en demi-jauge.
- ✓ Fin de l'attestation pour les déplacements en journée.

- ✓ Fin des restrictions de déplacements inter-régionaux.
- ✓ Couvre-feu maintenu.
- ✓ Télétravail maintenu.

**19 mai 2021**  
2<sup>e</sup> étape

- ✓ Réouverture des commerces\*.
- ✓ Réouverture\* des terrasses (tables de 6 personnes max.).
- ✓ Réouverture\* des musées, monuments, cinémas, théâtres, salles de spectacles avec public assis (1000 personnes max. à l'extérieur).
- ✓ Réouverture\* des établissements sportifs de plein air et couverts pour les spectateurs (800 personnes max. en intérieur, 1000 max. à l'extérieur).

- ✓ Reprise des activités sportives dans les lieux couverts et de plein air avec protocoles adaptés.
- ✓ Couvre-feu décalé à 21h.
- ✓ Rassemblements de + de 10 personnes interdits.

**9 juin 2021**  
3<sup>e</sup> étape

- ✓ Assouplissement du télétravail.
- ✓ Réouverture\* des cafés et restaurants (table de 6 personnes max.).
- ✓ Réouverture des lieux de culture et établissements sportifs: 5000 personnes max.
- ✓ Réouverture des salles de sport + sports de contact autorisés en plein air + sports sans contact autorisés en intérieur.

- ✓ Réouverture des salons et foires d'exposition: 5000 personnes max. avec pass sanitaire.
- ✓ Accueil des touristes étrangers (avec pass sanitaire).
- ✓ Couvre-feu décalé à 23h.

**30 juin 2021**  
4<sup>e</sup> étape

- ✓ Fin du couvre-feu.
- ✓ Fin des limites de jauge dans les établissements recevant du public.
- ✓ Événements de plus de 1000 personnes autorisés en extérieur et en intérieur (avec pass sanitaire).

- ✓ Limite maximale de public présent adaptée aux événements et à la situation sanitaire locale.
- ✓ Discothèques restent fermées.

\*avec respect des jauges et protocoles adaptés. Sources: présidence de la République, Santé publique France.



# La vaccination POUR LE GRAND PUBLIC

\* Liste sur [solidites.santepubliquefrance.fr/vaccin-covid19](https://solidites.santepubliquefrance.fr/vaccin-covid19)

Mon âge	Ma situation	Astrazeneca ou Janssen	Pfizer-BioNTech ou Moderna
<b>0 à 17 ans</b>	Je ne suis pas concerné	Je ne suis pas concerné	
<b>18 à 54 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé	Pour l'instant, je ne peux pas me faire vacciner	
	J'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓	✓
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓	✓
<b>55 à 59 ans inclus</b>	Je n'ai pas de problème de santé ou j'ai un risque de forme grave de COVID-19*	✓	✓
	J'ai une pathologie à très haut risque de forme grave de COVID-19*	✓	✓
<b>60 ans et plus</b>	Je suis en établissement pour personnes âgées	✓	✓
	Je vis à domicile (ou dans une autre structure)	✓	✓

### N.B. :

- Les femmes enceintes à partir du 2<sup>e</sup> trimestre de grossesse peuvent se faire vacciner en centre de vaccination.
- Les personnes en situation de handicap hébergées en maisons d'accueil spécialisées (MAS) et foyers d'accueil médicalisés (FAM) sont éligibles à la vaccination quel que soit leur âge. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.
- Les résidents de 60 ans et plus dans les foyers de travailleurs migrants peuvent se faire vacciner au sein de leur foyer.
- Les proches (de plus de 16 ans) d'une personne immunodéprimée, sur la base d'un certificat médical du médecin traitant de la personne immunodéprimée, sont éligibles à la vaccination. Les personnes de moins de 55 ans doivent être vaccinées avec les vaccins Pfizer-BioNTech ou Moderna ; celles de plus de 55 ans peuvent être vaccinées avec les quatre vaccins disponibles.